



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFÈTE DU CHER

La Préfète

Arrêté n° 2015-1-629
Complétant l'arrêté n° 2015-1-0461 accordant la Médaille de la Famille
à l'occasion de la promotion 2015

La Préfète du Cher, Chevalier de la Légion d'Honneur,

Vu les articles D215-7 à D215-13 du code de l'action sociale et des familles relatifs à la médaille de la famille,

Vu le décret n° 2006-665 du 7 juin 2006 relatif à la réduction du nombre et la simplification de la composition de diverses commissions administratives (article 62-VI),

Vu le décret n° 2013-438 du 28 mai 2013 relatif à la médaille de la famille,

Vu l'arrêté n° 2015-1-0461 du 19 mai 2015, accordant la médaille de la famille à l'occasion de la promotion 2015,

Vu l'avis motivé de l'Union Départementale des Associations Familiales du Cher en date du 23 juin 2015,

ARRÊTE

Article 1er : La médaille de la famille est décernée Madame Bernadette PLANÇON née ROUSSEAU mère de 6 enfants afin de rendre hommage à son mérite et à lui témoigner la reconnaissance de la nation.

Article 2 : Monsieur le secrétaire général est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Bourges, le 25 juin 2015

La Préfète,

Signé : Marie-Christine DOKHÉLAR